DEC190167DR16

Délégation de signature consentie à Madame Valérie LUCAS, directrice de l'unité MOY1609 intitulée « Direction des Relations avec les Entreprises » (DRE), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100148DAJ du 8 juillet 2010, portant création de l'unité MOY1609 intitulée « Direction Innovation et Relations avec les Entreprises » (DIRE);

Vu la décision DEC100174DAJ du 1^{er} octobre 2010, portant organisation de l'unité MOY1609 intitulée « Direction Innovation et Relations avec les Entreprises » (DIRE*)*;

Vu la décision DEC132919DAJ du 14 octobre 2013, portant nomination de Mme Marie-Pierre COMETS aux fonctions de directrice de l'unité MOY1609 intitulée « Direction Innovation et Relations avec les Entreprises » (DIRE) ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 :

Vu la décision DEC140848DAJ du 28 février 2014 modifiée, portant délégation de signature à Mme Marie-Pierre COMETS aux fonctions de directrice de l'unité MOY1609 intitulée « Direction Innovation et Relations avec les Entreprises » (DIRE) ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC171817DAJ du 17/07/2017 portant fin de fonction et nomination de Mme Anne-Françoise DUVAL aux fonctions d'adjointe à la directrice, en charge du pôle des affaires administratives à la DIRE, à compter du 1^{er} septembre 2017, en remplacement de Mme Pascale LETOURNEUX appelée à d'autres fonctions ;

Vu la décision DEC182099DAJ du 20 juillet 2018 portant nomination de M. Ludovic HAMON aux fonctions de directeur par intérim de l'unité MOY1609 intitulée « Direction Innovation et Relations avec les Entreprises » (DIRE) à compter du 1^{er} septembre 2018, en remplacement de Mme Marie-Pierre COMETS ;

Vu la décision DEC182530DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la décision DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 modifiée portant organisation de la direction du CNRS, les mots « Direction Innovation et Relations avec les Entreprises » (DIRE) sont remplacés par les mots « Direction des Relations avec les Entreprises » (DRE) ;

Vu la décision DEC183137DAJ du 21 décembre 2018 portant nomination de M. Michel MORTIER aux fonctions de directeur par intérim de l'unité MOY1609 intitulée « Direction des Relations avec les Entreprises » (DRE), à compter du 1^{er} janvier 2019 ;

Vu la décision DEC182966DAJ du 26 novembre 2018 portant nomination de Mme Valérie LUCAS aux fonctions de directrice de l'unité MOY1609 intitulée « Direction des Relations avec les Entreprises » (DRE), à compter du 15 février 2019 ;

DECIDE:

Article 1er

Délégation est donnée à **Mme Valérie LUCAS**, directrice de l'unité MOY1609 intitulée « Direction des Relations avec les Entreprises » (DRE), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de la DRE, les actes suivants :

- a) Les commandes ayant trait aux frais de protection intellectuelle ;
- b) Les commandes d'un montant inférieur à 25 000,00 euros hors taxes, soit 30 000,00 euros TTC et les actes d'exécution correspondants ;
- c) Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Valérie LUCAS, délégation de signature est donnée à **Mme Anne-Françoise DUVAL**, adjointe à la directrice, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 18 février 2019

Hélène MAURY

Déléguée régionale de Paris Michel-Ange